

ABBÉ VALLÉE

*in, Julien Vallée
St. Lyé*

SAINT-LYÉ-LA-FORÊT

HISTOIRE
DES
RELIQUES
DE
SAINT LYÉ



On trouve cet Opuscule chez l'Auteur
au Prix de 100 FRANCS
à SAINT-LYE-LA-FORET
par NEUVILLE-aux-BOIS (Loiret)
Chèque Postal : **PARIS 922-97**

Imprimatur.
Aureliæ, die 15 Augusti 1956.
R. HUET.
Vic. Gén.

PRÉAMBULE

Qu'appelle-t-on reliques ?

Le mot « reliques », du latin « reliquiæ » (restes), signifie ce que l'on a pu garder de précieux à travers les âges.

Ainsi, l'on appelle « reliques de la vraie croix » ce qui reste du bois sacré sur lequel mourut le Sauveur et qu'il arrosa de son sang.

De même, on appelle « reliques d'un saint » ce qui reste de son corps ; et, par extension, ce qui reste des objets lui ayant appartenu ou ayant été mis en contact avec lui.

Par un privilège insigne, le corps de plusieurs saints a échappé à la corruption et nous a été conservé intact. Ainsi en est-il du corps de Sainte Bernadette, reposant dans une châsse précieuse au Couvent Saint-Gildard de Nevers. Mais, en général, il ne reste des saints que des ossements plus ou moins importants que le temps a épargnés. Telles, à Saint-Benoit, les reliques du Saint Abbé ; à Saint-Aignan, les reliques du Saint Evêque d'Orléans ; à Lisieux, les reliques de Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus ; et chez nous, les reliques de Saint Lyé, etc.

Ce Culte est-il légitime ?

L'Eglise Catholique, qui enseigne et pratique, à un si haut degré, le culte des Saints, a toujours eu, pour leurs reliques, une grande vénération (1).

Les premiers Chrétiens de Rome recueillaient avec piété les restes des Saints martyrs qu'ils plaçaient soigneusement à l'abri des profanations dans les loculi des catacombes ; et la pratique s'établit de ne célébrer les saints mystères que sur des autels renfermant des reliques authentiquement reconnues.

Partout et toujours, on a conservé les reliques des Saints dans

(1) L'Eglise exige qu'on n'offre à la vénération des fidèles que des reliques contenues dans des reliquaires fermés et revêtus du sceau de l'autorité épiscopale.

des châsses ou reliquaires richement décorés, parfois de métal précieux ; et souvent de magnifiques églises (1) furent édifiées pour les y conserver et les exposer à la vénération publique.

Enfin, le Saint Concile de Trente (Sess. XXV) a défini, contre les hérétiques niant la légitimité de ce culte : « Les corps des Saints, martyrs et autres, qui furent les membres vivants du Christ et les temples du Saint-Esprit, doivent être vénérés par les fidèles. »

Du reste, — ce qu'affirme également le Saint Concile — ce culte des reliques des Saints a été bien souvent encouragé et confirmé par l'obtention de nombreux bienfaits : Les ossements du prophète Elisée ressuscitent un mort (IV. Req. XIII), les linges ayant servi à Saint Paul guérissent des malades (Act. XIX-12). Dans l'histoire de l'Eglise, de nombreux miracles ont été constatés sur le tombeau des Saints ou obtenus par application de leurs reliques. D'où les pèlerinages si fréquentés et les magnifiques basiliques élevées en leur honneur ; d'où également la fureur des hérétiques qui se sont acharnés à les détruire et à qui les reliques de Saint Lyé n'échappèrent que par miracle...

CHAPITRE PREMIER

Qui était Saint Lyé ?

Le Saint Bréviaire (au propre orléanais), 6 novembre, nous donne quelques détails intéressants :

« Saint Lyé naquit (2) dans la province de Bourges, d'une famille chrétienne. Pendant son enfance, il garda les brebis de ses parents ; mais dès qu'il eut grandi, il quitta ceux-ci pour se faire religieux, sous la discipline de l'Abbé Trécius, en Sécalaunie. En peu de temps, il progressa dans la vertu au point d'être un exemple pour tous ses condisciples...

(1) Il est probable que si la petite église romane, édifiée à Saint-Lyé-la-Forêt vers le dixième siècle, a été agrandie aux proportions actuelles (de 140 mètres carrés, elle fut portée à 560 mètres carrés), ce fut à cause de l'affluence des pèlerins attirés par la renommée du Saint Ermite.

(2) Vers la fin du V^e siècle.

D'abord, il est l'objet de toutes sortes de vexations ; on le jalouse, on le persécute ; mais il se laisse faire et supporte tout en silence. Or, voici que, de sa main, jaillit le miracle. Alors, on l'admire, on le vénère, on le porte aux nues. Mais lui, qui n'avait pas fui la persécution, il se dérobe aux honneurs ; et, avec la permission de l'Abbé du Monastère, il vient se cacher auprès de Saint Mesmin (1), à qui il devient très cher...

Bientôt, épris de solitude, le Saint Moine s'éloigne de la Loire et se retire dans la forêt que les habitants appellent la Forêt des Loges, pour se livrer plus parfaitement à la méditation.

Là, il vécut longtemps, ignoré des hommes jusqu'à ce qu'un jour, on apprit qu'il avait délivré un possédé du démon. Alors, sa réputation grandit si vite qu'on lui amena les malades et les infirmes. Il leur imposait les mains en faisant une prière, et ceux-ci s'en allaient guéris.

Enfin, il apprit par révélation le jour où il devait mourir. Il en fit part à son ancien Abbé Trécus ; et, muni du viatique du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le glorieux Confesseur s'endormit dans le Seigneur...

Enseveli sur place, son corps y resta pendant de nombreuses années. Puis, par ordre de Ermenthée, Evêque d'Orléans (... 941), il fut transféré à Pithiviers, dans l'église Saint-Georges, où se produisirent pendant longtemps de nombreux miracles.

Malheureusement, son corps fut brûlé par les Calvinistes ; et il n'en reste qu'une précieuse relique en l'église qui porte son nom, à Saint-Lyé-la-Forêt (2) (au diocèse d'Orléans), où sa dévotion est toujours en grand honneur. »

Une leçon du bréviaire est forcément très courte et ne peut contenir tous les détails que nous aurions désirés sur notre Saint Patron.

Nous savons, de plus, que son nom était déjà inscrit au martyrologe d'Usuard (3) et que sa vie, écrite sous le pontificat de

(1) Mort en 520, à l'Abbaye de Micy.

(2) Saint-Lyé-la-Forêt est une petite commune du Loiret, canton de Neuville-aux-Bois, à l'orée de la forêt d'Orléans, sur l'ancienne voie romaine qui menait à Paris par Saclas. (J. Boyer, « Les Voies antiques de l'Orléanais ».)

(3) Poncelet : « Les Saints de Micy », p. 65.

Oldoric, Evêque d'Orléans (1021-1035) a été recopiée aux XII^e, XV^e et XVIII^e siècles. Elle présente une grande similitude avec les vies de Saint Avit et de Saint Viâtre (1). (« Poncelet », ibid, p. 69.)

Une « Vie de Saint Lyé, Solitaire de la Beauce », éditée à Orléans, en mil six cent quatre-vingt-quatorze, chez la Veuve de Jean Boyer, contenait, en appendice, toute une **histoire des reliques de Saint Lyé**, sous forme de « procès-verbaux et attestations » dont nous possédons la copie dûment autorisée.

C'est là que nous avons puisé, ainsi que dans les registres paroissiaux (depuis 1613), pour écrire cet opuscule.

CHAPITRE II

L'église de Saint-Lyé

Pendant longtemps, la Paroisse de Saint-Lyé posséda deux lieux de culte religieux bien distincts : l'église paroissiale dédiée à Saint Roch, et une chapelle particulière, où devaient être conservées les reliques du Saint Ermite.

Nous en trouvons la preuve certaine dans le testament de Claude Hannapier, Châtelaine de La Mothe-Saint-Lyé, en date du 23 décembre 1615, dont nous possédons la copie (2).

Cette grande Dame lègue d'abord « cent livres à l'église **Saint-Roch** », pour réparations et ornements nécessaires ; et, ensuite, « trente livres à la **chapelle de Saint-Lyé** pour y faire mettre une cloche ».

Cette chapelle disparut au siècle suivant ; car, un document de 1767 (3) fait mention seulement du terrain qu'elle occupait : « Un fonds de terre de seize perches carrées, sur le pavé de Saint-Lyé (4), où était autrefois assise la chapelle de Saint-Lyé. »

(1) Deux Moines de Micy, amis de Saint Lyé, qui « méditaient avec lui les sentences de la Sainte Ecriture ». (« Bréviaire », fête de Saint-Avit, 17 juin.

(2) Registres paroissiaux, année 1615.

(3) « Relevé des biens de la fabrique de Saint-Lyé », par l'Abbé Le-brun, 1767.

(4) C'est-à-dire sur la route, ancienne voie romaine de Paris par Saclas. (J. Soyer. « Les voies antiques de l'Orléanais ».)

Quant à l'église Saint-Roch, elle est toujours debout et paraît bien intéressante par son ancienneté et les transformations qu'elle a subies au cours des âges.

C'était d'abord (au XI^e siècle probablement) une toute petite église romane de 20 mètres sur 7 m. 50, portant une tour carrée fermée à l'est par un demi-cercle, formant le sanctuaire.

De cette église restent un mur au septentrion, la façade au couchant et, au levant, la tour, au moins dans son rez-de-chaussée et son premier étage.

Le mur du septentrion porte encore très visibles actuellement, à l'extérieur, deux petites fenêtres en plein cintre très étroites et placées à plus de trois mètres du sol. La façade a gardé trace de l'ouverture (actuellement murée) qui servait de porte d'entrée (2 m. × 1 m. 20), et, au-dessus d'elle, se voit parfaitement la reprise de maçonnerie qui, de l'ancienne église, a fait un appenti de la nef actuelle (1). (Devant cette porte, se trouve aujourd'hui une énorme pierre d'autel, épaisse de 0 m. 40, longue de 2 mètres et large d'un mètre, dont on ne saurait déterminer l'origine.)

Mais le pèlerinage à Saint-Lyé a sans doute pris des proportions inattendues. L'église est trop petite pour recevoir une telle affluence. Malheureusement, à cette époque, les reliques du Saint Ermite ne sont plus là, nous le verrons plus loin ; cependant, les habitants du village, et surtout les Curés qui se succèdent dans le vieux presbytère, ne désespèrent pas de les récupérer un jour. Et c'est pourquoi, afin de recevoir dignement les restes du puissant thaumaturge, ils s'empressent de lui bâtir un sanctuaire digne de lui.

De même qu'à Ars, les architectes ont enchâssé la vieille église du Saint Curé dans une splendide basilique, de même, en cette paroisse, ils ont accolé, à la toute petite église, une nef et un sanctuaire qui la dominent en en quadruplant la surface.

Bientôt, Saint Roch aura laissé toute la place à Saint Lyé. Les registres en marquent très nettement l'évolution progressive dans les appellations du lieu (2).

(1) Probablement aux XIV^e et XV^e siècles.

(2) Saint Roch-Saint Lyé — Saint Roch-Allas Saint Lyé — Saint Roch, vulgo Saint Lyé — et enfin Saint Lyé tout court. Puis Saint-Lyé-en-Beauce et Saint-Lyé-la-Forêt.

Seulement, il fallut attendre la fin du XIX^e siècle pour que l'église soit complètement terminée. En novembre 1896, l'Abbé Carrel (Curé de Saint-Lyé) (1893-1908) écrivait : « L'église n'a jamais été achevée, c'est-à-dire que les voûtes n'ont jamais été construites... Appelé en 1893 à me charger de cette restauration urgente, je m'y suis mis résolument, malgré tous les obstacles. L'œuvre, grâce à Dieu, est à moitié faite aujourd'hui (nov. 1896), et j'espère bientôt tout finir. » La dépense au 7 mars 1902 se montait à 24.630 fr. 90, complètement couverte par les offrandes volontaires et la subvention de l'Etat (6.000 francs).

Quatre ans après, le 20 février 1906, à une heure du soir, M. l'Abbé Carrel était obligé de laisser forcer la porte de sa belle église par le « receveur intérimaire des domaines de Neuville » pour l'inventaire imposé par la Loi... et le 16 août 1908, il laissait la place aux Vicaires de Neuville, chargés de desservir la paroisse de Saint-Lyé.

CHAPITRE III

Les Reliques de Saint Lyé

I. — LEUR SEJOUR A PITHIVIERS

Le Saint Bréviaire nous apprend que « le corps de Saint Lyé resta sur place pendant de nombreuses années. Puis, par ordre de Ermenthée, Evêque d'Orléans, il fut transféré à Pithiviers, en l'église Saint-Georges ».

Ce transfert était sans doute motivé par des raisons sérieuses. La précieuse relique n'était peut-être pas en sécurité dans ce petit village, à l'orée des grands bois. Il ne faut pas oublier que nous sommes alors au X^e siècle, au sujet duquel un auteur sérieux (1) a pu écrire : « Dixième siècle, époque de fer et de violence où, sur les campagnes ravagées, se dresse seule la protection des forteresses seigneuriales ». Saint Lyé avait bien son château-fort,

(1) MM. Martin. « Histoire de l'Unité Française ». (Egloff, Paris, 1948, p. 105.)

La Mothe-Saint-Lyé ; mais la chapelle du Saint Ermite ne se trouvait pas dans son enceinte fortifiée. Ce sont donc les Chanoines de la Collégiale Saint-Georges de Pithiviers qui vont avoir la garde de ses précieux restes.

« Pendant longtemps, ajoute le **Bréviaire**, s'y produisirent de nombreux miracles. Malheureusement, le corps de Saint Lyé fut brûlé par les Calvinistes... »

La « Vie de Saint Lyé, Solitaire de la Beauce » (1) nous donne un peu plus de détails. Elle précise que le pillage « de l'église Saint-Georges de Pyviers eut lieu en l'an du Seigneur mil cinq cent soixante-deux, par les ennemis de la religion catholique qui portent le nom de Huguenots. Après avoir pris de force cette ville, spolié les temples sacrés, ils eurent l'audace de répandre sur le pavé du temple les saintes reliques elles-mêmes que de pieux et vrais chrétiens s'empressèrent de recueillir pour les mettre en lieu sûr ».

Aussitôt que possible, c'est-à-dire le 10 juillet de l'année suivante (1563), ces reliques précieuses étaient replacées dans l'église Saint-Georges, comme en fait foi le procès-verbal (2) « contenant l'audition des témoins y nommés, en particulier Cholet, Notaire à Pyviers ».

Mais les ennemis revinrent à la charge : et, « après avoir à nouveau pillé le temple de fond en comble, et l'avoir cruellement mutilé, ils jetèrent les reliques dans les flammes. Cette fois encore, elles furent recueillies par des hommes pieux qui les arrachèrent à l'incendie ».

Si bien que, en l'année mil cinq cent soixante-huit, sur l'ordre de l'Evêque d'Orléans (3), Jean Gouin, Chanoine et Grand Chantre de la Collégiale, avait l'honneur de les « replacer dans un coffret léger et sans valeur, eu égard au malheur des temps ». Le procès-verbal du recouvrement des dites précieuses reliques est signé : « Gouin », avec paraphe. Et plus bas est écrit : « No-

(1) Orléans, 1694. « Chez la Veuve de J. Boyer, Imprimeur du Roi » (p. 81 et suiv.).

(2) Ce procès-verbal contenait sept rôles de parchemin écrit. » (Vie de Saint Lyé, Solitaire de Beauce).

(3) Mathurin de la Saussaye (1564-1584).

taire en vertu de l'autorité du siège apostolique et de la vénérable curie épiscopale d'Orléans ».

En quoi consistaient donc ces précieux restes de Saint Lyé exposés à tant de vicissitudes ?

Nous l'apprendrons par le procès-verbal (1) d'une démarche faite à « Pyviers » par le sieur David de la Faye, Curé de Saint-Lyé, et à la recommandation de Mgr Alphonse d'Elbène, Evêque d'Orléans, près du Chapitre de ce lieu, afin d'en obtenir une relique insigne pour la paroisse de Saint-Lyé.

Ce procès-verbal commence ainsi : « Aujourd'hui, treizième jour du mois de mars, environ trois heures de l'après-midi, l'an mil six cent soixante-quatre, nous, Lancelot Chenard et Toussaint Sédillot, notaires royaux en la ville de Pyviers, nous sommes transportés à la prière et requête des vénérables Chanoines de l'église Saint-Georges de Pyviers, capitulairement assemblés au son de la cloche de ladite église, où, après quelques prières faites par lesdits sieurs Chanoines, nous a été présentée une lettre écrite et signée du révérendissime Alphonse d'Elbène, par permission divine Evêque d'Orléans, etc. »

Que s'était-il passé ?

II. — INTERVENTION DU CURE DE SAINT-LYÉ

En l'année 1662, était arrivé à Saint-Lyé un jeune Curé de 33 ans, qui ne put accepter de voir sa belle église envahie par la foule des pèlerins et privée des restes du Saint Ermite, objet de tant de vénération. Messire David de La Faye alla donc trouver son Evêque et lui fit part de ses projets. Monseigneur lui promit son appui, et, le 22 décembre 1663, lui adressa, de Meung-sur-Loire, une lettre (2) destinée aux Chanoines de Saint-Georges.

Mais il faut en délibérer ; et ce n'est que le 13 mars de l'année suivante (1664) que le Curé pourra se présenter devant le Chapitre de la Collégiale de Pithiviers.

(1) Vie de Saint Lyé, ibidem.

(2) « Cette lettre a été attachée à la minute des présentes pour plus grande validité d'icelle à eux adressée. » (Ibid.)

Il se fera alors accompagner par les marguilliers de ladite église de Saint-Lyé « venus exprès en cette ville pour les prier en considération de ladite lettre de notre dit Seigneur Evêque, de vouloir donner quelques-unes des reliques qu'ils ont de Saint Lyé, leur patron ».

Les bons Chanoines sont donc obligés de s'exécuter ; et, c'est pourquoi ils se sont réunis « au son de la cloche », en présence des Notaires de la ville et d'une foule de « nobles et discrètes personnes », entr'autres : Gui de Souvigny, Prêtre de l'Oratoire ; Messire Thomas de la Cour, Chevalier de Malte ; Jacob Delorme, Procureur du Roi ; Aignan Civadal, Receveur des Tailles ; Pierre Carré, Conseiller du Roi ; Etienne de Villars, Maître d'Ecole, et plusieurs habitants de ladite ville..., pour assister à l'ouverture « du reliquaire d'argent élevé sur un pilier de pierre, derrière le principal autel de Saint Georges, et descendu par les soins de Charles Fillau, Menuisier, et Jean Gaude, Sonneur du clocher de ladite église ».

La châsse ouverte en présence de tous ces nobles personnages, les Chanoines en tirèrent « deux paquets de reliques... » et, de l'un d'eux, ce billet : « Dans ce petit paquet se trouvent les reliques vénérables du Lévite et Confesseur Lyé, lesquelles, depuis des siècles, ont été conservées dans ce temple de Saint-Georges de Pyviers, dans cette gaine d'argent ; le Dieu tout-puissant et très bon approuvant, par des signes et des miracles, les mérites de son serviteur... »

Suivent les détails de la persécution en 1562, de la restauration en 1563, de la nouvelle dévastation ; et enfin de la restauration définitive par Jean Gouin en 1568. Le tout consigné dans le billet sus-indiqué.

III. — NATURE DES RELIQUES DE SAINT LYE

Le procès-verbal continue : « Desquelles reliques a été tiré un os que Maître Rémi Le Normand, Greffier en l'élection de Pyviers et ci-devant Lieutenant du Chirurgien dudit lieu, et Etienne Jullien, Maître-Chirurgien dudit Pyviers, aussi à ce présent, nous ont dit être le gros os de la jambe gauche, appelé

Tibia, qui a été rompu par les deux bouts et être encore de longueur d'environ huit à neuf poulces ».

Telle est donc la relique de Saint Lyé que le sieur Civadat, Chanoine, et le Curé David de La Faye eurent mission de porter, aussitôt que possible, à « notre dit Seigneur le Révérendissime Evêque d'Orléans ou son grand Vicaire »... Ce fut le grand Vicaire, Charles Meunier, Docteur en Théologie de la Maison et Société de la Sorbonne, Doyen et Chanoine de la Cathédrale d'Orléans, qui fut chargé de recevoir la précieuse relique et de l'examiner.

« En conséquence de quoi, a jugé ladite relique probable et digne de la vénération d'ue aux reliques des Saints. »

« Après l'avoir révéree et fait sa prière devant icelle à genoux, l'a renfermée dans les linges comme devant ; et ensuite dans du papier cacheté de son cachet sur cire d'Espagne ; et le tout remis entre les mains dudit Sieur de La Faye pour, par lui, être portée ès ladite église de Saint-Lyé, y être gardée et publiquement exposée à la vénération des fidèles (1). »

Signé : Meunier, Vic. Gén. et Official ; Civadat, Chanoine ; De La Faye, Curé de Saint-Lyé, et Richau, Greffier.

Dans la suite, les reliques de Saint Lyé furent examinées plusieurs fois ; en particulier, par Monseigneur de Cambout de Coislin (2), Evêque d'Orléans, lors d'une visite pastorale le 21 octobre 1681.

Un siècle plus tard, le 3 juin 1778, François Borros de Gamanson, Vicaire Général de Monseigneur l'Evêque d'Orléans (3) visite lui aussi les reliques de Saint Lyé, avec la mission « de les transférer d'une châsse ancienne en bois doré dans une châsse neuve, également en bois doré, après nous être assuré de l'authenticité desdites reliques »... « Au procès-verbal

(1) Le Curé de Saint-Lyé fit faire une châsse en bois doré pour y exposer les reliques dans sa belle église.

(2) Le Cardinal de Coislin, fils du Marquis de Coislin, était né à Paris, en 1636. Evêque d'Orléans (1666-1706), il se signala par sa bienveillance et parvint, après la révocation de l'Edit de Nantes, à préserver de la persécution les Calvinistes de son Diocèse. Il mourut en 1706, Grand Aumônier de France.

(3) Monseigneur Jarente de la Bruyère.

avons fait apposer le sceau des armes de mon dit Seigneur Evêque d'Orléans, ainsi qu'à la clôture de la châsse neuve de bois doré »... « nous avons permis et permettons par les présentes de transporter processionnellement ladite châsse, de l'église dans le bourg dudit Saint-Lyé, le lundi de Pâques et le lundi de Pentecôte de chaque année ». Signé : Borros de Gamanson, Vic. Gén. P.-F. Lebrun, Curé, et un grand nombre de notabilités qui assistaient à cette cérémonie.

De même en 1830, le 31 mai, Antoine Roma, Vicaire Général Officiel de Monseigneur l'Evêque d'Orléans (1), assisté de Monsieur le Curé (2) et de plusieurs Curés du voisinage, en présence de Monsieur le Maire et des notables habitants de cette paroisse, procède à la remise en place « des reliques de Saint Lyé dans une châsse de bois doré qui, déjà, les contenait depuis le 3 juin 1778 et de laquelle elles avaient été extraites par ledit Sieur Curé, dûment autorisé pendant le temps de la réparation de ladite châsse, après nous être assuré de l'authenticité desdites reliques... » « avons approuvé le présent procès-verbal et l'avons fait renfermer dans ladite châsse pour constater à perpétuité la réalité du dépôt sacré et précieux que possède l'église de Saint-Lyé... ».

Le 26 mai 1841, Monseigneur Morlot, en tournée de confirmation, écrira de sa main sur ce document : « Nous, Nicolas-François Madeleine, Evêque d'Orléans, avons vu et reconnu les reliques sacrées de Saint Lyé dont il s'agit ici; et les avons placées dans la châsse de bois, munie de notre sceau, afin qu'elles soient exposées à la vénération des fidèles dans l'avenir et jusqu'au dernier jour, comme elles l'ont été jusqu'ici ».

Enfin, le 7 septembre 1862, un Vicaire Général, Archidiacre de Montargis, procède à une nouvelle vérification des reliques : « Cette relique, après constatation et examen sérieux, a été reconnue par nous être l'os de la jambe gauche nommé tibia, de dix-neuf centimètres de long et rompu par les deux bouts, et telle d'ailleurs qu'elle est décrite dans les pièces et procès-verbaux que nous avons sous les yeux ».

(1) Monseigneur Brumauld de Beauregard.

(2) Jean-Pierre Delorme.

Actuellement, c'est-à-dire en l'année mil neuf cinquante-six, les reliques de Saint Lyé sont toujours dans le même état, enfermées et scellées dans le reliquaire en bois doré (1) de 1778. Cette châsse, fermée à clé et placée sur l'autel de Saint Lyé, laisse voir par une glace, sur le côté, la relique posée sur un petit coussin vert.

CHAPITRE IV

Le Pèlerinage

I. — SES ORIGINES

Depuis quand existe-t-il un pèlerinage en l'honneur de Saint Lyé ? Nous ne saurions le dire. Sans doute déjà quand le corps du Saint Ermite se trouvait dans sa petite chapelle, puisque, de son vivant, celui-ci faisait des miracles... Certainement encore quand il eût quitté le village ; car l'agrandissement de l'église, à notre sens, ne peut s'expliquer que par la nécessité de recevoir des foules (2).

Nous savons seulement que les jours choisis spécialement étaient le lundi de Pâques et le lundi de la Pentecôte (3).

Dans la suite, la fête et le pèlerinage au bon Saint Lyé n'auront plus lieu qu'à cette dernière date.

En l'année 1898, l'Abbé Carrel, déjà cité, écrivait :

Le lundi de Pentecôte ramène à Saint-Lyé, chaque année, une foule de pèlerins qui viennent vénérer les reliques de Saint Lyé, conservées dans l'église paroissiale et demander diverses grâces, guérisons, etc., pour leurs enfants et autres malades. Ils viennent non seulement des paroisses immédiatement voisines, mais beaucoup d'Orléans et ses environs et des départements d'Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, etc. »

(1) En 1929, pour le Pèlerinage du Lundi de la Pentecôte, M. l'Abbé Boyer, alors Curé, présenta aux Pèlerins cette châsse qu'il avait eu soin de faire redorer à nouveau.

(2) Ainsi s'expliquerait également le grand nombre des auberges en ce petit village.

(3) Cf. « Procès-verbal du 3 juin 1778 », p. 15.

Nous pouvons dire que la tradition continue. Toute l'année nous viennent des mamans éplorées qui nous apportent des petits enfants « noués », qui ne marchent pas ou ne parlent pas. Saint Lyé a la réputation de délier les langues et les jambes ; c'est sa spécialité.

Nos pèlerins au bon Saint Lyé sont admirables de confiance et celle-ci, la plupart du temps, est récompensée. Jésus disait aux infirmes : « Mon fils, ta foi t'a sauvé, je le veux, sois guéri ! » Or, il n'est pas niable que Dieu ait donné à ses Saints quelques pouvoirs surnaturels et ait fait de quelques-uns d'eux de vrais thaumaturges.

Saint Lyé a cette réputation ; et celle-ci est étayée sur des faits nombreux et absolument authentiques.

Pendant les quelques années de son ministère à Saint-Lyé, Monsieur l'Abbé Boyer (1) a reçu plusieurs centaines de lettres qu'il a eu la bonté de nous communiquer.

Ces lettres nous apportent l'émouvant écho de la détresse des mamans, se faisant suppliantes pour obtenir la guérison de leurs enfants malades ou infirmes ; mais elles témoignent surtout de leur inébranlable confiance en la puissance du « bon Saint Lyé », et de leur joyeuse reconnaissance quand il les a exaucées.

II. — CFIANCE DES PELERINS

En voici quelques extraits :

Du 16 décembre 1924 : « Ayez pitié de mon petit Marcel ! Faites pour lui un voyage (2) au bon Saint Lyé qui guérit les enfants noués ».

Du 15 mars 1925 : « Je crois qu'en l'honneur de Saint Lyé, ça ira mieux. »

Du 3 février 1926 : « Je n'ai plus qu'un seul recours à vous, sauvez mon enfant ! »

(1) Curé de Saint-Lyé, de 1925 à 1931.

(2) « Faire un voyage », aux yeux des gens, c'est réaliser les conditions d'un pèlerinage, imposer un évangile, faire brûler un cierge, etc.

Du 10 avril 1926 : « Ayant beaucoup entendu parler de vous, pour les petits enfants, sauvez ma fille ! »

Du 8 juillet 1926 : « Ayant appris que, dans votre église, il y a eu plusieurs cas de guérison... »

Le même jour, d'une autre : « J'ai très grande confiance en ce Saint qui a déjà guéri beaucoup d'enfants. »

Du 11 mai 1927 : « J'ai confiance et foi en l'honneur de Saint Lyé... »

Du 4 janvier 1928 : « Je viens, avec une entière confiance, vouer ma fille au Saint de votre Paroisse... »

Du 26 mai 1928 : « J'ai entièrement confiance. Le petit, étant de la Confrérie, sera bien protégé. »

Du 30 mai 1928 : « J'ai une si grande confiance en Saint Lyé que, je l'espère, ses jambes se redresseront. »

Du 22 juillet 1928 : « Ayant confiance au bon Saint Lyé, j'unirai mes prières aux vôtres... »

III. — GRACES OBTENUES

Le 20 mai 1929, une correspondante veut se renseigner avant d'entreprendre « le voyage » et elle demande : « Quelles sont donc les guérisons opérées par Saint Lyé ? »

Nous lui dédions, en réponse, les lettres suivantes :

Juillet 1929 : « J'ai grande confiance en Saint Lyé qui a guéri, à 3 ans, ma fille, laquelle en a maintenant 18. » (Olivet.)

Septembre 1929 : « Par l'intermédiaire d'une amie, j'ai appris des miracles ; et c'est pourquoi... » (Eure-et-Loir.)

Du 6 juin 1930 : « J'y suis allée plusieurs fois pour mes enfants qui ont été guéris. » (M. B., Orléans.)

Même date : « Nous devons des remerciements à Saint Lyé ; car, depuis, notre fille Andrée va tout à fait bien ; elle marche très bien et ne fatigue plus des jambes. » (A. P., Orléans.)

Du 19 juin 1930 : « Nos petits-enfants vont très bien ; ils marchent tout seuls. » (Loir-et-Cher.)

Du 1^{er} juillet 1930 : « Combien je suis ingrate de n'avoir pas été au pèlerinage pour remercier Dieu de la grande grâce qu'il m'a accordée, surtout celle d'**avoir sauvé mon enfant**, qui, aujourd'hui, ne serait plus avec nous. » (Meung-sur-Loire.)

Du 29 juillet 1930 : « J'espère que le Bienheureux Saint Lyé soulagera ces petits, comme **il a sauvé mon enfant**. » (B., Meung-sur-Loire.)

Du 27 août 1930 : « J'ai entendu dire qu'un jeune homme, sur le conseil du Médecin, avait été en pèlerinage à Saint-Lyé-la-Forêt ; et qu'il **avait été guéri**. » (Loir-et-Cher.)

Du 4 novembre 1930 : « Nous avons été conseillés par une personne qui avait une petite fille malade et que **vous avez guérie**. » (Allier.)

Du 13 janvier 1931 : « Ayant appris par des amis qui avaient une petite fille qui ne marchait pas et que vous avez fait marcher en peu de temps... » (Cher.)

Du 27 mai 1931 : « Nous avons appris que vous avez déjà **sauvé des enfants** atteints de la faiblesse des os... » (Loiret.)

Du 20 mai 1931 : « Je dois bien des actions de grâce ; car ce petit, il y a deux ans, fut vraiment **guéri miraculeusement**, après notre neuvaine à Saint Lyé. » (Loir-et-Cher.)

Du 23 mai 1931 : « J'espère que vous ferez des prières pour elle au bon Saint Lyé ; car il l'a **bien protégée**. » (Loiret.)

Du 22 mai 1931 : « Je regrette de ne pouvoir y amener la petite à qui Saint Lyé a déjà fait beaucoup de bien. » (Loir-et-Cher.)

Du 13 juin 1931 : « Une messe à Saint Lyé pour le remercier de la guérison de notre petit André. » (Loiret.)

Du 9 juin 1931 : « Pour notre petite fille, nous avons trouvé que cela lui a fait du bien. » (Loir-et-Cher.)

Mais ce n'est pas seulement en 1930 et 1931 qu'ont été enregistrées des **améliorations notables** ; nous pouvons retourner en arrière avec le même succès :

Du 2 septembre 1929 : « Notre petit garçon a pris bien de la force depuis la troisième neuvaine. » (Loir-et-Cher.)

Du 16 juin 1929 : « Notre fille a marché trois mois après notre pèlerinage. » (Eure-et-Loir.)

Du 12 juin 1929 : « En reconnaissance de la guérison de notre fils, nous avons promis de venir en pèlerinage à Saint-Lyé pour le prier et le remercier. » (Loiret.)

Du 26 avril 1929 : « Mon petit garçon va bien mieux. Nous avons connu Saint Lyé par des gens qui sont venus vous voir au mois de septembre pour leur petite fille qui ne marchait pas et qui marche maintenant toute seule. » (Loir-et-Cher.)

Du 31 mai 1928 : « Je suis bien heureux d'avoir fait le voyage au Bon Saint-Lyé ; car mes enfants vont bien maintenant. » (Eure-et-Loir.)

Du 31 mai 1928 : « Je suis heureux de vous dire que ma petite est bien plus forte et va beaucoup mieux. » (Loir-et-Cher.)

Du 26 mai 1928 : « Mon petit garçon s'en est bien trouvé ; car, je vous l'assure, il court bien maintenant. »

Du 4 juin 1927 : « Mon petit s'est mis à marcher peu de temps après son voyage. »

Du 1^{er} juin 1927 : « J'ai eu recours à ce grand Saint ; j'y suis allée plusieurs fois avec mes deux aînées ; et j'ai constaté une **grande amélioration** dans leur état. » (Orléans.)

Même date : « J'ai eu recours à la protection de ce grand Saint ; et, je l'avoue, j'ai été **complètement guérie** de mes douleurs. » (Loiret.)

Du 30 mai 1927 : « Mon petit garçon marche maintenant très bien. » (Loir-et-Cher.)

Du 31 janvier 1927 : « Ma petite fille a marché quinze jours après sa neuvaine. » (Loiret.)

Du 22 mai 1926 : « J'ai fait plusieurs voyages à Saint Lyé pour mes enfants qui sont faibles des jambes et marchent très tard. J'ai obtenu des **résultats surprenants**. » (Orléans.)

Du 29 mai 1925 : « Depuis qu'on lui a fait son voyage, on le trouve mieux. » (Loiret.)

Du 22 mai 1925 : « Je vous remercie beaucoup. J'ai fait ce que vous m'avez indiqué : ma fille a commencé à marcher samedi. Je suis bien contente. » (Meung-sur-Loire.)

Enfin, pour terminer cette longue liste d'actions de grâce, citons deux cas particulièrement intéressants :

1. Le 13 janvier 1930, une maman écrit : « René et moi, nous sommes heureux d'avoir notre fille avec nous ; car elle est presque guérie, elle est hors de péril. Un Docteur d'Orléans nous avait laissé peu d'espoir ; mais elle est en bonne voie. La voilà sauvée ! Saint Lyé n'y a pas nui. » (F. D., Orléans.)

2. Au verso d'une lettre du 16 décembre 1924, nous trouvons une note écrite par M. l'Abbé Boyer au sujet d'une fillette de Vouzon (Loir-et-Cher).

Cette enfant se trouvait dans un état pitoyable. A deux ans, comme elle ne marchait pas, on s'aperçut qu'elle était atteinte de scoliose congénitale. Envoyée à Berck en 1921, elle y resta jusqu'en 1924, sans succès. Un Docteur de Berck déclara même qu'elle ne pourrait guérir qu'à 18 ou 19 ans, après une opération de greffe osseuse. Or, sa maman l'amène à Saint-Lyé ; et, le 5 février 1925, l'enfant est radicalement guérie. Son petit corset de plâtre est resté là, à l'autel du bon Saint Lyé, en ex-voto de reconnaissance.

IV. — CONCLUSION

En face d'une telle abondance de témoignages de gratitude, nous devons conclure que, réellement, Dieu n'abandonne pas ses enfants dans la souffrance ; mais qu'il en a pitié et leur apporte des soulagements certains par l'intercession de ses fidèles serviteurs que sont les Saints.

Que les mamans aient donc confiance ! Qu'elles n'hésitent pas à mettre leurs petits enfants sous la protection du Bon Saint Lyé, soit au moment du pèlerinage traditionnel du Lundi

de la Pentecôte, soit au cours de l'année, spécialement le Dimanche, à la grand'messe de onze heures.

Rappelons-nous le mot des anciens : « On lui apportait les malades et les infirmes ; il leur imposait les mains en faisant une prière. Et ceux-ci s'en retournaient guéris. » (Saint-Breviaire, 6 nov.)



PRIÈRE A SAINT LYÉ ⁽¹⁾

Seigneur, que l'intercession de Saint Lyé, votre Confesseur, nous recommande à votre miséricorde afin que, ne pouvant rien par nos propres forces, nous puissions, sous son patronage, avancer dans la vertu et vous servir fidèlement, par Jésus-Christ, notre Seigneur.

Réciter : 3 Je vous salue Marie
et 3 fois : Saint Lyé, priez pour nous !

(1) Le Pèlerinage à Saint Lyé a lieu chaque année, le Lundi de la Pentecôte, à la Messe de onze heures.